

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)[1999-09-54](#)[Item](#)[Marie Moret à Antoine Piponnier, 9 février 1894](#)

Marie Moret à Antoine Piponnier, 9 février 1894

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Doyen, Pierre-Alphonse \(1837-1895\)](#) est cité(e) dans cette lettre
[Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote Inv. n° 1999-09-54

Collation 2 p. (297r, 298v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Antoine Piponnier, 9 février 1894, Familistère de Guise, Inv. n° 1999-09-54

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/32603>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [9 février 1894](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne) - Familistère

Description

Résumé Réponse à une lettre d'Antoine Piponnier en date du 12 janvier 1894 sur le compte de Marie Moret au Familistère. Envoi à Piponnier de l'*Almanach de la coopération*. Beau temps à Nîmes. Réclamation au sujet des contributions dues à la mairie de Guise par Marie Moret pour les loyers qu'elle paie à la Société du Familistère : depuis 1890, elle ne paie plus de loyer pour les appartements du 3e étage de l'aile droite. Sur une échéance due à la Société du Familistère que M. Doyen se tient prêt à payer.

Mots-clés

[Amitié](#), [Finances personnelles](#), [Impôts](#), [Météorologie](#)

Personnes citées

- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Doyen, Pierre-Alphonse \(1837-1895\)](#)

Œuvres citées [Almanach de la coopération française : publié par le Comité central de l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation, Paris, 1893-1913.](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Doyen, Pierre-Alphonse (1837-1895)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Employé/Employée
- Familistère
- Presse

Biographie Employé français de la [Société du Familistère de Guise](#), né en 1837 à Surfonds (Sarthe) et décédé en 1895 à Guise (Aisne) au Familistère. Il épouse en premières noces Pauline Anastasie Lemarie et en secondes noces Émilie Virginie Brunet. Il a deux enfants. Doyen entre au service du Familistère en 1878 et il se voit confier la gérance du journal *Le Devoir* (Guise, 1878-1906) de la création de celui-ci en 1878 jusqu'à sa mort en 1895.

Nom Piponnier, Antoine (1844-1902)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Coopération
- Employé/Employée
- Familistère
- Industrie (grande)

BiographieComptable et coopérateur français né en 1844 à Rive-de-Gier (Loire) et décédé en 1902 au Familistère de Guise (Aisne). Fils d'un employé aux chemins de fer à Rive-de-Gier, Antoine Étienne Piponnier est comptable à L'Horme (Loire) pour la Compagnie des fonderies et forges de l'Horme, lorsqu'en février 1880 il se porte candidat au poste de sous-chef de la comptabilité des usines du Familistère de Guise, et qu'il est recruté par Jean-Baptiste André Godin au mois de mars suivant. Il devient directeur de la comptabilité puis directeur commercial des Fonderies et manufactures du Familistère de Guise. Il est l'un des premiers membres associés de l'Association coopérative du capital et du travail à la fondation de celle-ci le 13 août 1880 et il est membre de son conseil de gérance. Antoine Piponnier épouse à Guise le 11 mars 1882 Marie Mélanie Montagne, née en 1851 à Satillieu en Ardèche, fille d'un cultivateur et d'une ménagère. Le couple, formé avant le mariage, a trois enfants : Antonia (1881-1973), légitimée à la suite du mariage, Marcel (1882-) et Robert (1888-1965). Antonia et Robert sont nés à Guise. Antoine Piponnier est abonné à titre gratuit au journal du Familistère *Le Devoir* (Guise, 1878-1906). Il décède le 3 juin 1902 à son domicile, l'appartement n° 51 de l'aile gauche du Familistère de Guise.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Nimes 9 février 90

14 rue de la République

Nimes — Gerd

cher Monsieur,

J'ai reçu en son temps votre lettre du 12 janvier et l'extrait de mon compte au Familistère. Je vous en remercie vivement.

Très récemment, je me suis donné le plaisir de vous envoyer un exemplaire de l'Almanach de la coopération, j'espère que vous l'avez bien reçu. Ce petit volume m'a paru particulièrement bien fait et intéressant.

Vous avez maintenant des jours superbes comme température. J'espère qu'il en est de même chez vous où,

sovent, le mois de février est très beau, et qu'ainsi vous et votre famille êtes dans de très bonnes conditions.

J'ai lu avec intérêt ce que vous me dites de mouvement des affaires. Merci.

— Cher Monsieur, j'ai encore une fois recouru à vos bons offices pour mes contributions, et pour une réclamation que j'aurais dû faire, fin de l'année 1899, quand mon loyer a été diminué des appartements du troisième étage.

Depuis, on m'a toujours porté sur mes feuilles de contributions pour le Familistère acte No 264. Cote mobile sur un loyer de 175 francs

comme vous pouvez lire sur la feuille ci-jointe, tandis que la comptabilité au Familistère me porte en compte:

Trimestre de loyer - 375.57
c'est à dire 125.19 par mois.

Voulez-vous avoir la
bonté de présenter ma
réclamation. Je sais bien
qu'il n'y a pas à revenir
sur le passé. C'était à
moi de réclamer plus tôt;
mais, naturellement, je
préfère que les choses
soient régularisées pour
l'avenir.

Je vous remercie vive-
ment à l'avance de ce
que vous voudrez bien
faire à ce sujet.

Je vous prie que les réclamations
doivent être faites dans les mairies
doivent être présentées dans le
délai d'un mois. Le rôle,
ayant été publié le 25 janvier,
nous sommes donc encore dans

le délai voulu.

Encore une fois, merci
d'avance.

Toute la famille vous
envoie à vous et aux
vôtres l'expression des
meilleurs sentiments

M. Godin

P.S. M. Doyen a, en ce moment,
en caisse plus de cent francs
à moi, je lui écris par ce
même courrier. Je se tenir
à votre disposition pour vous
remettre ce que vous lui fixerez
qu'il faut, n'est-ce pas,
acquitter toujours les termes
échus.